

Distr.
GENERALES/5906
20 août 1964

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE, EN DATE DU 15 AOUT 1964, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE DU VIET-NAM

J'ai l'honneur d'accuser réception de l'invitation que Votre Excellence a bien voulu adresser à mon gouvernement, aux fins de fournir tous renseignements concernant la plainte visée dans la lettre en date du 4 août 1964 du représentant permanent des Etats-Unis contre la "République démocratique du Viet-Nam".

Dans l'invitation susmentionnée, Votre Excellence a explicitement spécifié que mon gouvernement pourra prendre part à l'examen de la plainte au Conseil, ou y apporter sa contribution sous toute autre forme qu'il jugera propice.

Les incidents dont le golfe du Tonkin fut le théâtre les 2 et 4 août 1964, à vrai dire, ne concernent pas seulement les Etats-Unis et les Viet-Cong. Ces derniers, depuis toujours, n'ont jamais cessé d'user de tous les moyens dont ils disposaient pour mettre à exécution leur oeuvre d'agression, de subversion, de provocation ..., à l'encontre du Sud-Viet-Nam. A travers les Etats-Unis, c'est le Sud-Viet-Nam que les Viet-Cong ont visé, et c'est à ce titre que j'ai l'honneur de correspondre avec Votre Excellence.

Pour le moment et pour commencer, je me permets de vous soumettre les deux brochures, en langue anglaise*, intitulées respectivement :

- A danger for world peace - The aggression against South-Vietnam (period from June 1962 to July 1963; Saigon, July 1963);
- Communist aggression against The Republic of Vietnam (Saigon, July 1964).

Se basant sur des preuves ou des documents inédits saisis au cours des opérations de nettoyage au Sud-Viet-Nam, des articles de presse, des déclarations des personnalités politiques ou des résolutions de congrès politiques au Nord-Viet-Nam, qu'il s'agisse du "parti Lao-dong" ou du "Front national de libération du Sud-Viet-Nam" en passant par le "parti révolutionnaire du peuple", les

* Ces brochures étant en nombre limité, elles n'ont été communiquées qu'aux membres du Conseil de sécurité.

rédacteurs de ces documents historiques visent spécialement à fournir, même aux lecteurs les moins avertis, un aperçu général de ce que nous ne pouvons désigner autrement que par l'appellation d'"agression communiste viet-cong contre la République du Viet-Nam".

Des échanges de correspondances officielles, des graphiques, des tableaux, des photos prises sur le vif aident à la compréhension du drame qui actuellement sévit au Viet-Nam. De juillet 1963 à juin 1964 notamment, 34 preuves sont réunies sous une même rubrique, dans le but de prouver les actes de terrorisme et atrocités commis par les Viet-Cong au Sud-Viet-Nam, la politique agressive des communistes, l'introduction illégale au Sud-Viet-Nam d'armes et de matériel de guerre ainsi que de cadres spécialisés de l'armée communiste du Nord-Viet-Nam, certains d'entre eux s'étant infiltrés au Sud-Viet-Nam par voie maritime, ou par voie terrestre, à travers le Laos ou le Cambodge.

Dans son rapport spécial du 2 juin 1962, la Commission internationale de contrôle au Viet-Nam n'a pas parlé une langue autre que celle adoptée par les rédacteurs des deux brochures en question :

- a) " ... du personnel armé et non armé, des armes, des munitions et d'autres approvisionnements ont été envoyés de la zone nord dans la zone sud, dans le but de soutenir, d'organiser et d'entreprendre des activités hostiles, y compris les attaques armées dirigées contre les forces armées et l'administration de la zone sud. Ces actes sont en violation des articles 10, 19, 24 et 27 de l'Accord sur la cessation des hostilités au Viet-Nam.
- b) " ... l'armée populaire du Viet-Nam a permis à la zone nord d'être utilisée pour inciter, encourager et soutenir les activités hostiles dans la zone sud, dans le but de renverser l'administration dans le sud. L'utilisation de la zone nord à de telles activités est en violation des articles 19, 24 et 27 de l'Accord sur la cessation des hostilités au Viet-Nam."

Depuis 1954, les hostilités n'ont jamais cessé au Viet-Nam, et mon gouvernement réaffirme solennellement sa détermination de lutter contre l'agression communiste pour la sauvegarde de l'indépendance et de la liberté du peuple vietnamien.

Ci-joint douze jeux de ces brochures que je serais obligé à Votre Excellence de bien vouloir faire distribuer, en même temps que la présente lettre, aux autres membres du Conseil, comme document officiel de travail. L'Observateur permanent de la République du Viet-Nam aux Nations Unies, par ailleurs, est à la disposition du Conseil de sécurité pour coopérer avec lui selon la formule que Votre Excellence aura requise.

Au cas où des débats auraient lieu, mon gouvernement ne manquerait pas d'accréditer auprès du Conseil une délégation, pour apporter sa part de contribution à l'examen de la plainte en question.

Veillez agréer, etc.

(Signé) PHAN HUY QUAT

